

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **18**

Absents : **8**

- dont suppléé : **0**

- dont représentés : **7**

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le trente juillet à 16 heures, les membres du **Conseil de la Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-quatre juillet deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert (*départ après la question n°38*), FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES : Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. GARNIER Louis Gabriel, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud,

SECRETARE DE SEANCE : Mme BALLADUR Clarisse.

Délibération n°2020/115

OBJET : COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE COMPLEMENT A LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2020 ATTRIBUEE A L'ASSOCIATION «VIVRE JEUNE A JAUSIERS».

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT le plan « *J'apprends à nager* » mis en place par le gouvernement afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment pour les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés ;

CONSIDERANT le souhait de l'association « Vivre Jeune à Jausiers » de répondre pour la deuxième année à cet appel à projet ;

CONSIDERANT la seule éligibilité à ce dispositif des collectivités territoriales ou de leurs regroupements ;

CONSIDERANT la candidature à l'appel à projet de la CCVUSP pour le compte de l'association « *Vivre Jeune à Jausiers* » ;

CONSIDERANT l'obtention d'un financement de **1 100 €** pour la mise en œuvre de ce dispositif ;

CONSIDERANT la nécessité de reverser cette somme perçue par la CCVUSP à l'association qui a pris en charge la dépense d'un montant total de **2 360 €** ;

VU sa compétence « *politique enfance jeunesse* » ;

VU sa délibération n°2020/26 du 27 février 2020 portant notamment attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020 à l'association « Vivre Jeune à Jausiers » d'un montant de **113 412 €** ;

VU le projet d'avenant n°5 qui lui est présenté ;

VU l'avis favorable de la commission « jeunesse et services au public » du 27 juillet 2020 ;

Sur proposition de Mme Elisabeth JACQUES, vice-présidente,
Après délibéré,

- **ACCEPTE** de reverser le montant de **1 100 €** à l'association « Vivre jeune à Jausiers » dès réception de cette somme par la CCVUSP au titre du *dispositif «j'apprends à nager»* ;
- **AUTORISE** la présidente à signer l'**avenant n°5** à intervenir avec l'association portant ainsi le montant de la subvention 2020 à **114 512 €** ;

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020 de la CCVUSP à l'article 6574 en dépenses et à l'article 7478 en recettes ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

